

tre leur position au sein du Commonwealth selon les termes de cette motion.

On remarquera que la portée de cette résolution est vaste et de nature générale. Par conséquent, il serait facile de croire que cette enquête pourrait être futile et ne produirait aucun résultat appréciable. D'autre part, le Commonwealth est quelque chose de concret dans la vie des Canadiens. Le Canada consacre de larges sommes à des projets qui intéressent le Commonwealth. En outre, au mois de juillet dernier, lors d'une réunion des premiers ministres du Commonwealth, on a pris l'importante décision de créer un secrétariat du Commonwealth. C'est une mesure à laquelle se sont régulièrement opposés les hommes d'État canadiens depuis deux ou trois générations, mais qui paraît maintenant être acceptée sans soulever trop de controverse.

Plusieurs événements importants expliquent l'abandon de la politique antérieure, et, assurément, il serait intéressant pour notre comité d'examiner la question des conditions nouvelles.

Je pourrais le souligner ici, nous savons tous qu'une conférence des premiers ministres du Commonwealth aura lieu au mois de juin de cette année, à Londres, et que le premier ministre du Canada, comme d'habitude, en sera une figure importante.

Il y a quelques années, le premier ministre du Canada d'alors, avec l'approbation, semble-t-il, de tous les partis du pays, a pris une position ferme au sujet de la doctrine de la ségrégation en Afrique du Sud, et s'est demandé si la politique raciale du gouvernement de l'Afrique du Sud était compatible avec l'appartenance de ce pays au Commonwealth. En haut lieu, au sein du Commonwealth, l'attitude prise a éveillé des sentiments moins qu'amicaux, je dirais même de l'hostilité.

Il y a environ trois ans, les journaux canadiens regorgeaient de nouvelles au sujet de la demande d'admission du Royaume-Uni dans la Communauté économique européenne, qu'on appelle généralement le Marché commun. A tort ou à raison, le Canada semblait profondément inquiet—peut-être dans un sens comme dans l'autre—sur l'issue de cette tentative du principal associé du Commonwealth. Par exemple, cette tentative du Royaume-Uni signifiait-elle que l'associé principal ne se préoccupait plus de conserver le Commonwealth?

Je me reporte à ces cas isolés simplement pour indiquer que les affaires du Commonwealth, en apparence, importent toujours au Canada. Néanmoins, comme nous le savons tous, le Commonwealth d'aujourd'hui n'est plus le Commonwealth de 1948, c'est-à-dire

tel qu'il existait immédiatement après l'admission de l'Inde, du Pakistan et de Ceylan à titre de membres. Le Commonwealth s'est développé et comprend maintenant plusieurs autres pays—le Ghana, le Nigéria, Chypre, Sierra-Leone, la Tanzie, la Jamaïque, Trinidad et Tobago, l'Ouganda, le Kenya, la Fédération de la Malaisie, ainsi que diverses colonies de la Grande-Bretagne et des protectorats, et également plusieurs territoires sous tutelle.

Au sujet de ces nouvelles entrées dans le Commonwealth, il est intéressant de se rappeler que la conférence impériale de 1926, sur les délibérations de laquelle le Statut de Westminster a été fondé, a défini la Grande-Bretagne et les dominions, comme on les désignait alors, comme:

...des communautés autonomes dans l'Empire britannique, d'un statut égal, aucune n'étant subordonnée à l'autre sous aucun aspect de leurs affaires intérieures ou extérieures, bien qu'elles soient unies par une allégeance commune à la Couronne, et librement associées comme membres de la communauté des nations britanniques.

Il faudrait faire un véritable effort d'imagination pour croire que cette définition puisse comprendre tous les nouveaux membres du Commonwealth.

Pour compléter les dossiers de la participation au Commonwealth, j'aimerais rappeler que l'Afrique du Sud s'en est retirée en 1961 sur la question de la discrimination raciale.

Il est vrai que ces questions sont d'ordre général, et certains sénateurs ont laissé entendre que le comité ne devrait pas se borner à des généralités mais s'attaquer plutôt à des problèmes précis. C'est juste, sinon ses travaux seraient vains.

Quels sont donc les problèmes précis dont devrait s'occuper le comité? Ce n'est pas cela qui manque. On proposera que le comité étudie le Commonwealth des nations en tant qu'institution, comme un aspect des relations extérieures du Canada, et comme groupe de nations représentant tous les continents, donnant lieu à des questions internationales aussi importantes que l'aide économique et technique, les échanges entre les pays industrialisés et en voie de développement, les tensions découlant de la décolonisation et des problèmes raciaux.

Il pourrait peut-être aussi étudier l'état et la nature actuelle du Commonwealth en ce qui concerne ses institutions pour des fins de consultation et de collaboration, les problèmes spéciaux de diverse nature, les désaccords à l'intérieur du Commonwealth, les relations commerciales et financières, les questions de